

Grand Poitiers Communauté urbaine

Fourrière animale intercommunale

Tout animal errant pris en charge sur le territoire est emmené par les services compétents et agréés (société spécialisée de captures, police municipale) à la fourrière intercommunale de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Mise en fourrière

Les animaux capturés sont transportés en fourrière par la société de capture privée

SA SACPA (<https://www.groupe-sacpa.fr/>)

après signalement selon les modalités suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 : contacter la Direction Salubrité - Santé publique au **05 49 5 35 35**
- En dehors des heures d'ouverture de la Mairie auprès du service de Permanence au **05 49 41 91 91**

Reprise de fourrière

Il revient à chaque propriétaire d'un animal perdu de contacter la fourrière afin de s'assurer de la prise en charge ou non de son animal avant de se présenter pour le récupérer. Lorsque l'animal est identifié, la fourrière tente de contacter le propriétaire.

Fourrière intercommunale Grand Poitiers Communauté urbaine : **05 49 47 32 53** (site de la Folie La Grange des Prés à Poitiers) ouvert de **14h à 17h45**.

Pour toute sortie de fourrière le propriétaire devra s'acquitter :

- des frais de garde auprès de la fourrière
- des frais de capture auprès de la commune sur laquelle l'animal a été trouvé.

Retrouvez les jeux de données associés à cette thématique en Open Data :

Animaux capturés et reprise des animaux en sortie de fourrière (https://data.grandpoitiers.fr/explore/dataset/environnement-taux-de-reprise-des-animaux-en-sortie-de-fourriere/table/?disjunctive.chiens&disjunctive.chats&sort=-annee_capture)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi